



Société Forestière

UNE FILIALE



Mission Biodiversité de la Caisse des Dépôts

Financer durablement la Biodiversité

Philippe THIEVENT

Séminaire « Risques, assurances, responsabilités »

24 mai 2007

La réparation des atteintes à l'environnement

La Biodiversité

La biodiversité correspond à l'ensemble des êtres vivants, leur patrimoine génétique et leurs écosystèmes

C'est aussi ce qu'on a coutume d'appeler la **nature**, qu'elle soit «remarquable», c.à.d. les espèces et habitats protégés, ou «ordinaire», c.à d. non protégée

- En 200 ans, le rythme d'extinction des espèces à été multiplié par 100
- Aujourd'hui, 16 000 espèces sont en voie de disparition
- Environ 1,8 millions d'espèces connues aujourd'hui sur une fourchette d'estimation de 15 à plus de 100 millions d'espèces possibles

Des écosystèmes fonctionnels

Aussi fondamental que le maintien du nombre d'espèces, le **fonctionnement des écosystèmes** est vital à la préservation dans le temps des milieux naturels et des services écologiques qu'ils procurent

Ces services participent fortement à l'économie d'un pays mais de façon discrète et gratuite jusqu'à maintenant. C'est avec leur dysfonctionnement et leur dégradation accélérée, que l'évidence apparaît au grand jour. Quelques exemples de services écologiques principalement fournis par la nature dite « ordinaire » :

- Zones humides : épuration des eaux et lutte contre les inondations**
- Ripisylves : restauration de la qualité des eaux et lutte contre l'érosion des sols**
- Insectes : pollinisation naturelle des vergers et autres cultures**
- Plantes : molécules synthétisées par les plantes impliquées dans la pharmacopée**
- Équilibres prédateurs/proies : maladie de Lyme, échinococcose alvéolaire, etc.**

Une stratégie de reconquête – événements clés

Sommet de Rio 1992 : Convention sur la Diversité Biologique

Millenium Ecosystem Assessment : 2001 à 2005 (ONU)

Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 2004 – principaux objectifs

- Mobiliser tous les acteurs
- Développer la connaissance scientifique et l'observation
- Améliorer la prise en compte par les politiques publiques
- Reconnaître sa juste valeur au vivant

Charte de l'Environnement (2005) et Constitution française

Création de la Mission Biodiversité de la CDC : juillet 2006

Les bases d'une action de la CDC

La CDC, dans le cadre de ses missions d'appui aux pouvoirs publics, a décidé de contribuer aux options prises par l'État en étudiant des **moyens de financement durable de la biodiversité**, à la croisée de l'intérêt général et de l'économie

Une intervention initiée à **droit constant** essentiellement basée sur les directives européennes et le droit français, dont notamment

- Loi de 1976 sur la protection de la nature avec son triptyque :
 - **Éviter les impacts d'un projet**
 - **Réduire les impacts non évités**
 - **Compenser les impacts résiduels**

Malgré ces 30 années, subsiste le constat d'un manque d'efficacité du mécanisme de la compensation, du à un maillon manquant d'interface

- 60 000 ha artificialisés /an en France et très peu de compensation
- En 30 ans disparition de 40% des zones humides continentales

La compensation, ou « recréer ailleurs ce qui a été, ou sera, perdu ici »

Initier une action innovante en Europe : utiliser la compensation comme fondement d'un mécanisme de marché pour atteindre la **neutralité écologique** (pas de perte nette)

dont les objectifs sont :

- **Mutualiser** des moyens sur des enjeux clés pour permettre des actions de plus grande envergure (spatiale et financière), plus efficaces pour la conservation et dotées d'une meilleure cohérence spatiale
- **Garantir un financement à long terme** pour la restauration et conservation de milieux naturels et de leur fonctionnement dans la durée
- Fixer des objectifs rationnels et mesurables sur le terrain
- Progresser vers l'élaboration de méthodes **d'équivalences écologiques**
- Permettre à la compensation d'être effective **avant la destruction**

Projet de création d'un « opérateur agréé » biodiversité

- ❑ Travail de mise en œuvre conjointement avec les services centraux et déconcentrés de l'État

- ❑ Inspiré de dispositifs ayant démontré leur efficacité à l'étranger...
 - Il financerait à long terme des «Opérations Adaptées» pour la biodiversité, validées et contrôlées par l'État. Ces opérations généreraient des **Unités de Biodiversité**
 - Il revendrait ces Unités de Biodiversité aux maîtres d'ouvrages devant compenser les impacts résiduels de leurs projets

- ❑ Lancement d'opérations pilotes sur le terrain, visant différentes régions et différents types d'habitats

Trois modes d'intervention de l'Opérateur

➤ 1- Par la demande

- Mettre en oeuvre des opérations adaptées sur mesure, en réponse à une demande d'un MO dont le besoin de compensation est déjà identifié

➤ 2 - Par l'offre

- **Financer à l'avance** des opérations adaptées, pour les revendre ultérieurement à des maîtres d'ouvrage qui devront compenser les impacts résiduels de leur futur projet
- **L'opérateur agréé anticipe** ainsi des demandes de compensation pour des projets à venir d'aménagement du territoire

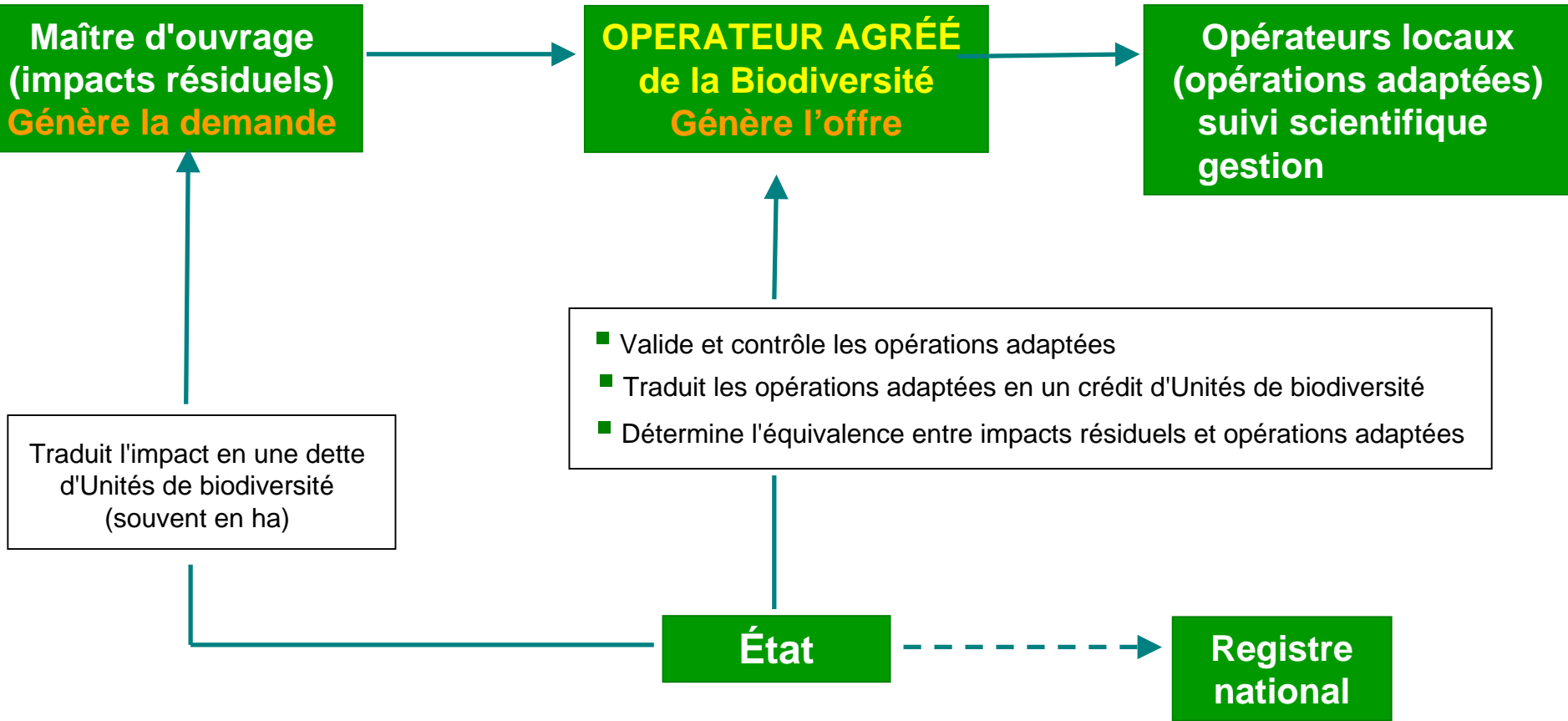
➤ 3 - Par une approche «hybride»

- Financer des opérations adaptées dont une partie est à la demande d'un MO (cas 1 ci-dessus) mais dont la cohérence écologique implique qu'elles soient d'une plus grande ampleur (la partie non pré-vendue étant destinée à la compensation d'impacts résiduels futurs ; cas 2 ci-dessus)

Modèle d'organisation envisagée

Contrat:
Versement en contre partie de
la réalisation d'une opération adaptée
à sa dette traduite en "Unités de biodiversité"

Contrat:
Mise en œuvre de l'opération adaptée



Les espoirs de résultats se fondent sur :

- dans un premier temps, **l'assise d'un mécanisme de financement durable de la biodiversité**
- l'apport de contributions réelles et opérationnelles pour **enrayer l'érosion de la biodiversité**
- une contribution à la **professionnalisation des métiers** liés à la conservation et à la gestion des espaces naturels
- une aide pour la France à se situer en avant garde en Europe sur ce sujet

La Mission Biodiversité de la Caisse des Dépôts dans sa configuration actuelle

L'équipe :

- **Chef de la Mission** : Laurent Piermont
- **Directeur du Projet** : Philippe Thiévent
- **Chargés de Mission** : Brice Quenouille, Myriam Rondet

Contact :

- Philippe Thiévent :  01 40 39 81 54
philippe.thievent@forestiere-cdc.fr